

Jeudi 15 février 2018

Visite communale de Frédéric SANCHEZ au Trait

Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie s'est déplacé aujourd'hui sur la commune du Trait. Accompagné par les élus, il a assisté à la présentation du projet de la future maison de santé, avant de présenter les projets du territoire Austreberthe-Cailly à la presse. Enfin, il s'est rendu au cœur de la ville pour évoquer le projet de la future voie verte reliant Le Trait à Duclair via Yainville.

Une future maison de santé dans la commune

Comme beaucoup de communes en France, Le Trait rencontre des difficultés en matière de santé. Afin de garantir aux habitants une offre et un accès aux soins, la commune et la SEMVIT s'engagent dans la construction d'une maison de santé de 680 m², qui permettrait d'accueillir plus d'une dizaine de professionnels de santé libéraux : kinésithérapeutes, infirmier(e)s, orthophonistes, médecins généralistes, podologue...

La maison de santé serait située rue François-Arago sur le site de l'ancienne piscine, en plein cœur du bourg.

Qu'est-ce qu'une maison de santé ?

Une maison de santé a pour objectif d'attirer et maintenir des médecins en zones sous-dotées ou fragiles en offre de soins.

Soutenues par les pouvoirs publics depuis 2005, les maisons de santé ont la particularité d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins pour le patient grâce à une meilleure coordination entre professionnels. Elles se différencient des cabinets de groupe par un exercice pluri professionnel et coordonné, c'est-à-dire dont la collaboration entre les différents professionnels de l'équipe est formalisée par un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elles sont avant tout, des initiatives locales menées par des professionnels de santé (regroupement) ou des élus locaux (construction immobilière).

Soutenu par la commune ce projet porté par la SEMVIT est estimé pour un montant compris entre 1,5 et 2 M€ et devrait démarrer d'ici la fin de l'année 2018.

Une voie verte pour relier le Trait, Yainville et Duclair

Un projet majeur du territoire Austreberthe-Cailly

Grand projet de la Métropole pour le développement des modes doux, le projet de voie verte entre Le Trait et Duclair offrira un aménagement réservé aux cyclistes, piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite et constitue un élément important de la dynamique touristique qui anime la boucle de Jumièges.

L'ancienne voie ferrée, qui a fait l'objet d'un transfert de la SNCF à la Métropole en décembre 2016, s'étendra sur plus de 10 km en traversant Le Trait, Yainville et Duclair. Dans le cadre des projets du territoire, sera étudiée la prolongation de la voie verte vers la vallée de l'Austreberthe vers Villers-Écales.

Au niveau local, à Duclair mais aussi au Trait, cet aménagement constituera une véritable armature pour les modes doux en reliant de nombreux équipements, notamment deux établissements scolaires desservis depuis la voie verte, et en assurant des liaisons inter-quartiers. La sécurisation de la traversée piétonne et cyclable RD982 à Yainville permettra également au village d'être connecté à la voie verte.



Le projet d'aménagement de la Métropole a pour objectif de conserver quelques éléments du patrimoine ferroviaire, ainsi que l'ambiance industrielle du site.

Calendrier prévisionnel du projet

Octobre 2016 : SNCF Réseau a engagé en les premières démarches relatives à la fermeture de la section de ligne concernée par le projet de voie verte, condition préalable à la réalisation de cet aménagement.

2017 - 2018 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre, déroulement des procédures réglementaires et environnementales

Octobre 2017 : réunion publique d'information destinée aux riverains immédiats de la voie ferrée au Trait

Février 2018 : réunions publiques à Duclair (le 19/02, salle Marcel Vot, allée de Basse-Saxe et Yainville (le 22/02, foyer municipal JL Claudet, rue de la République)

Avril 2018 : seconde réunion publique au Trait

Juin 2018 : consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la voie verte

Été 2018 : dépose des rails et traverses par la SNCF (5 mois)

Automne 2018 : démarrage des travaux - durée envisagée 10 à 12 mois

Septembre 2019 : mise en service de la voie verte

Perspective urbaine au Trait



Franchissement de la RD 982 – Le Trait



Financement du projet

Les municipalités concernées par le projet ont été consultées dès l'origine du projet qui sera porté financièrement par la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie. Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine et SNCF Réseau ont également été associés dans la conduite du projet reconnu d'intérêt métropolitain en octobre 2012. La Métropole l'a également inscrit dans le Schéma Directeur Métropolitain des Aménagements Cyclables figurant dans le Plan de Déplacements Urbains approuvé en décembre 2014. Les enjeux environnementaux ont bien évidemment été pris en compte dans la conception du projet.

Le coût du projet est estimé à 3 millions d'euros TTC.

Contact Presse

Marion FALOURD

Attachée de presse Métropole Rouen Normandie

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54